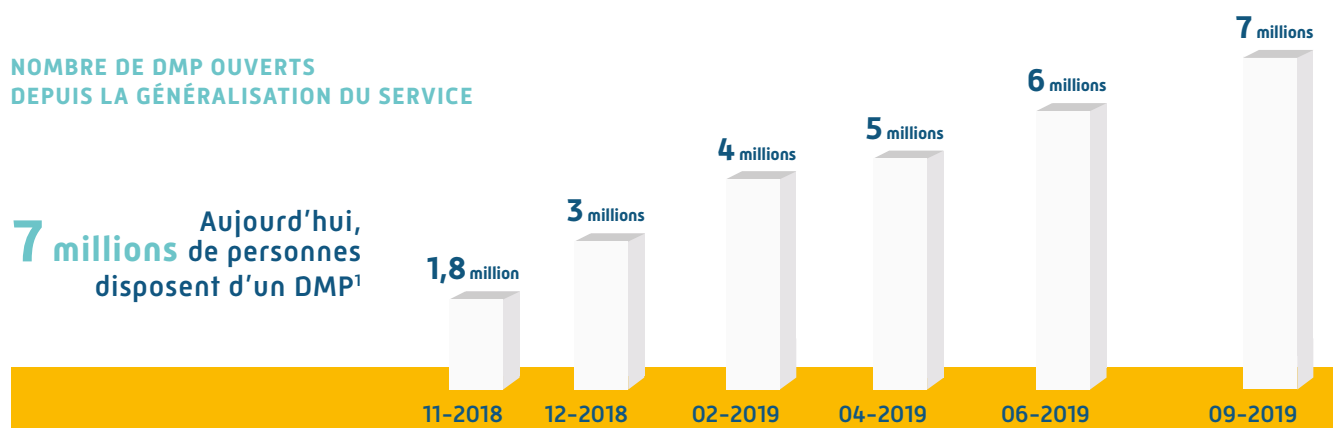


L'ADOPTION DU DMP PROGRESSE

Mieux connu et plus utilisé, le Dossier Médical Partagé répond en effet à un besoin pratique essentiel : celui de **conserver de manière sécurisée les informations médicales de chacun en un seul et même endroit pour les partager avec les professionnels de santé de son choix, favorisant ainsi une meilleure coordination et qualité des soins.**

NOMBRE DE DMP OUVERTS
DEPUIS LA GÉNÉRALISATION DU SERVICE



Pour faciliter son adoption, l'Assurance Maladie continue d'améliorer le service et se mobilise auprès des utilisateurs *via* :

- Des campagnes de communication auprès du grand public ;
- Un accompagnement des professionnels et des établissements de santé par les caisses d'Assurance Maladie ;
- L'ajout des comptes rendus d'imagerie et résultats d'analyses biologiques dans les DMP en travaillant avec les radiologues et les laboratoires de biologie de ville ;
- Des améliorations techniques en lien avec les éditeurs de logiciels destinés aux professionnels de santé.

Aujourd'hui, le DMP gagne en notoriété et est de plus en plus considéré comme utile, selon les résultats d'un sondage BVA mené pour le compte de l'Assurance Maladie en juin 2019 :

58 %² des sondés affirmaient avoir déjà entendu parler du DMP en juin dernier, **+9 points** par rapport à janvier 2019³ et **+34 points⁴** par rapport à octobre 2018.

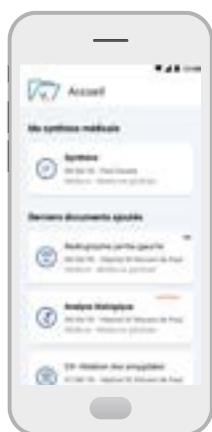


61 %² des personnes interrogées attribuent une note comprise entre 7 et 10/10 à l'intérêt qu'elles portent au DMP, soit **+14 points** par rapport à octobre 2018⁴.

L'APPLI DMP FAIT PEAU NEUVE !

Si les patients sont toujours plus nombreux à avoir entendu parler du DMP, seulement 1 sur 4^e connaît l'appli.

Pour favoriser son adoption, celle-ci a été entièrement revisitée, de l'écran d'accueil à la navigation en passant par la présentation des documents médicaux enregistrés. Plus simple et agréable d'utilisation, cette nouvelle version est déjà disponible sous IOS et le sera sous Android à partir de mi-septembre.



L'écran d'accueil est simplifié pour permettre de retrouver ou ajouter un document plus facilement. Plus besoin de passer par un menu déroulant suivi d'une page intermédiaire, il suffit désormais de cliquer sur le bouton « documents » ou le signe « plus » dès la page d'accueil.



Auparavant, un document – par exemple une radiographie – et les informations qui lui sont rattachées (auteur, date de l'examen, etc.) ne s'affichaient pas sur la même page. **Désormais, chaque document sera accompagné de ses informations pratiques sur une seule et même page.**



Plus besoin de choisir entre rédiger un document ou joindre un fichier, la nouvelle version de l'appli permet de faire les deux en même temps, le tout avec moins d'informations à compléter soi-même : c'est plus simple et plus rapide !

POUR EN SAVOIR PLUS CLIQUEZ ICI

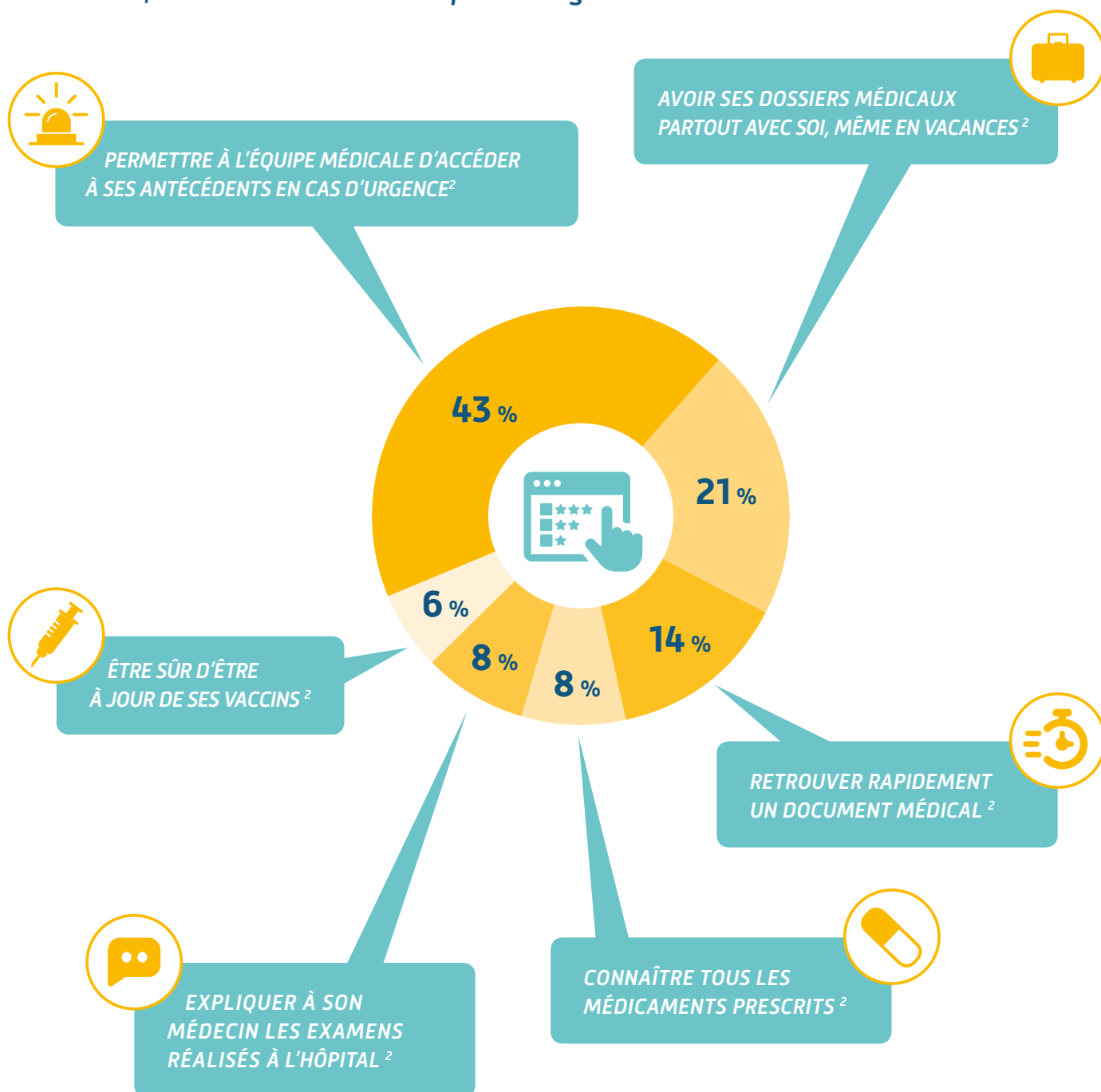
Afin de renforcer la notoriété du DMP et de faire connaître l'appli...



... la saga publicitaire initiée en novembre 2018 sera de nouveau visible à compter du 13 septembre pendant 7 jours en télévision et **jusqu'à la fin de l'année** sur internet et sur les écrans de pharmacies.

POURQUOI OUVRIR UN DMP : PAROLES D'ASSURÉS

Lorsqu'on interroge les sondés sur les avantages à disposer d'un DMP, **43 %** d'entre eux situent en tête des bénéfices proposés « **l'utilité du service en cas d'urgence** » et **21 %** « **avoir toujours ses dossiers médicaux avec soi, même en vacances** ». Pour **14 %**, l'argument principal est de pouvoir « **retrouver rapidement un document médical, comme sa dernière analyse de sang** ». ²



Au premier semestre 2020, le DMP se verra enrichi d'un carnet de vaccination !
Pratique pour ne plus oublier ses rappels de vaccins ainsi que ceux de ses enfants.

QUEL REGARD LES PROFESSIONNELS DE SANTÉ PORTENT SUR LE DMP ?



Médecins généralistes

Aujourd'hui, **45 %** des médecins généralistes consultent le DMP alors qu'ils n'étaient que **20 %** à fin 2017. Ils sont à présent **20 %** à **ajouter des documents** contre **6 %** à fin 2017¹.

Ces résultats encourageants reflètent l'intérêt qu'ils portent au DMP, comme le soulignent les chiffres du sondage réalisé auprès d'un échantillon de 300 médecins généralistes :



3/4 reconnaissent que **le DMP peut favoriser la coordination des soins** entre les différents professionnels de santé.²



77 % estiment par ailleurs que ce service permettra de **faciliter la prise en charge en situation d'urgence** et contribuera à **éviter les examens superflus** déjà demandés ou réalisés par des confrères.²



Parmi les **44 %** qui utilisent le service, **76 %** en ont une opinion positive.²



Pharmaciens

Si **63 %²** des patients auxquels on propose l'ouverture de leur DMP en pharmacie l'acceptent, c'est qu'elle présente certains avantages, notamment pour les personnes qui n'ont pas accès à Internet ou qui ont besoin d'échanger avec un professionnel au préalable pour bien comprendre en quoi consiste le service.



89 % des pharmaciens proposent l'ouverture de DMP dans leur officine, mais seulement à la moitié des personnes en moyenne.



95 % des pharmaciens ont une opinion positive du service.



Enfin, **85 %** des pharmaciens affirment avoir des demandes d'ouverture de DMP de la part de patients, preuve que ces derniers se sentent de plus en plus concernés par le service.²

¹ Chiffre Cnam. ² Sondage BVA réalisé pour l'Assurance Maladie en ligne entre le 31 mai et le 2 juillet 2019 auprès d'un échantillon représentatif de 1 500 citoyens français âgés de 18 ans et plus, de 300 médecins généralistes et de 296 pharmaciens d'officine et sondage téléphonique complémentaire réalisé auprès d'un échantillon national représentatif de 1 000 Français âgés de 18 ans et plus du 31 mai au 15 juin 2019. ³ Sondage BVA réalisé pour l'Assurance Maladie par téléphone entre le 18 et le 19 janvier 2019 auprès de 977 personnes âgées de 18 ans et plus d'un échantillon représentatif de la population française métropolitaine. ⁴ Sondage BVA réalisé pour l'Assurance Maladie par téléphone entre le 19 et le 20 octobre 2018 auprès d'un échantillon de 951 personnes âgées de 18 ans et plus, représentatif de la population française métropolitaine.

